

PROGRAMME DE FORMATION

“ BILAN DE COMPÉTENCES ”

Objectifs de la formation :

- Analyser les compétences personnelles et professionnelles, les aptitudes et motivations.
- Définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
- Établir un plan d'action réaliste et personnalisé pour atteindre ses objectifs professionnels.

Contenu :

1. PHASE PRÉLIMINAIRE

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire.
- Définir et analyser les besoins.
- Informer sur les méthodes et techniques mises en œuvre.

2. PHASE D'INVESTIGATION

- Analyser les motivations et les intérêts professionnels et personnels.
- Identifier les compétences et aptitudes, évaluer les connaissances générales.
- Déterminer les possibilités d'évolution professionnelle.

3. PHASE DE CONCLUSION

- Recenser les facteurs favorisant ou limitant la réalisation du projet professionnel.
- Élaborer un document de synthèse reprenant les compétences, aptitudes et étapes du projet.

4. SUIVI

- Un entretien de suivi est prévu 6 mois après le bilan pour accompagner la mise en œuvre du projet.

Modalités d'assistance pédagogique :

- Accès à des ressources documentaires : fiches métiers, informations sur les formations, outils pour la recherche d'emploi.
- Mise à disposition d'un réseau de partenaires professionnels pour des interviews métiers.

Modalités d'assistance technique :

- Possibilité nous joindre par téléphone ou mail.

Modalités d'évaluation :

- Évaluation tout au long du bilan au travers de tests et de mises en situations.

Moyens techniques :

- Sessions individuelles sur rendez-vous.
- Utilisation de supports variés : papier, électronique, outils en ligne.

PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne ayant besoin de faire un point sur sa carrière professionnelle.

PRÉ-REQUIS :

Aucun

POSITIONNEMENT :

Échanges par mails, téléphone ou rencontre physique.

MODALITÉS D'ORGANISATION :

Durée : 16 h en présentiel
8 h de travail en intersession, soit 24 h au total.

Possible à distance

Horaires : Créneaux de 2 h entre 9 h et 19 h.

COÛT DE LA PRESTATION :

1 600.00 € / personne

*Organisme non soumis à la TVA, Art. 261.4.4 a du Code général des Impôts